



Baptiser une maison avec nom connu

Par **Camalice**, le **29/10/2020** à **15:55**

Bonjour,

Ma question tourne toujours autour du nom de la maison... Nous rénovons une maison qui date de 1773 avec un passé riche et contrasté. Située dans le centre bourg, cette habitation accueillera 5 logements.

Nous souhaitons la baptiser du surnom d'un résistant (républicain espagnol) mort pour la France. Dernièrement, un hommage lui a été rendu publiquement (exposition, dépôt de gerbe par M. le Maire, réception de sa famille, ...) et nous nous interrogeons sur notre droit à utiliser ce surnom et en quelque sorte perpétuer son nom, son action de résistance.

Devons-nous par exemple solliciter l'accord de sa famille qui vit toujours en Espagne ?

Je vous remercie par avance de votre réponse et vous souhaite une bonne fin d'après-midi.
Sincèrement,

B. BALOUS

Par **Mark_ESP**, le **29/10/2020** à **21:02**

Bonjour

Vous dites " nom" en titre, puis évoquez un surnom, ce qui est différent car un pseudonyme ne bénéficie pas de la protection du nom patronymique.

Par **Lorenza**, le **29/10/2020** à **21:14**

Bonjour,

Personnellement j'évitais même avec autorisation de la famille. On ne sait jamais ce que les descendants peuvent demander un jour pour exploiter ce surnom.

Par **amajuris**, le **30/10/2020** à **09:36**

bonjour,

l'utilisation d'un nom de famille d'une personne nécessite l'accord de cette personne ou de ses héritiers et peut ne pas être gratuite (comme une automobile qui porte le nom d'un peintre)

votre maire pourrait sans doute vous renseigner.

salutations

Par **goofyto8**, le **30/10/2020** à **15:37**

bonjour,

J'ai souvenir d'un procès sur la Côte d'Azur où un restaurateur, peu méfiant, avait nommé son établissement " le ranch X..." du nom d'une vedette hollywoodienne de western

L'acteur américain avait été prévenu par un quidam et le restaurateur s'était retrouvé avec un procès ingagnable sur le dos.